

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

43

Suppléants ayant voix
délibérantes :

3

Conseillers représentés :

11

Total votants :

57

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1^{er} FEVRIER 2022 à 18H30**Séance présidée par :** Tony BERNARD, Président**Date de la convocation :** 25 janvier 2022

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 1^{er} février 2022 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Atlantique DE LAVERNAY, Jean-Michel LAVEST, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Chantal CHASSANG, Yves GACON, Michel GONIN, Éric CABROLIER, Caroline GUELON, Patrick SAUZEDDE, Marina DA COSTA, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Alexandra VIRLOGEUX, Daniel BALISONI, Frédéric CHONIER, Serge THEALLIER, Stéphane RODIER, Claude GOUILLON-CHENOT, Sophie DELAIGUE, David DEROSSIS, Isabelle FUREGON, Pierre CONTIE, Catherine PAPUT, Michel COMBRONDE, Monique DURAND-PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Éric BOUCOURT, Francis ROUX, Tahar BOUANANE, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Jean-Éric GARRET à Patrick SAUZEDDE
Maryse BARGE à Olivier CHAMBON
Mohamed OULABBI à Catherine MAZELLIER
Ghislaine DUBIEN à Philippe CAYRE
Jany BROUSSE à Christiane SAMSON
André DEBOST à Bernard VIGNAUD
Frédérique BARADUC à Frédéric CHONIER
Rachel BOURNIER à Stéphane RODIER
Hélène BOUDON à Martine MUNOZ
Didier STURMA à Isabelle FUREGON
Régine BEAL à Éric BOUCOURT

Conseillers absents excusés : Michel COUPERIER, Georges LOPEZ, Didier ROMEUF, Serge FAYET

Conseillers suppléants ayant voix délibérante : Alain DESCOLS, Christophe DOS SANTOS, Marc BONNOT

Secrétaire de séance : Olivier CHAMBON

CONVENTION DE SOUTIEN A LA POLITIQUE DE LA RÉSERVE MILITAIRE*Rapporteur : Philippe BLANCHOZ, Vice-Président*

Dans le cadre du renforcement du dispositif de réserve militaire opérationnelle appelé à suppléer et renforcer les forces armées, le Ministère des Armées met en place des partenariats avec les entreprises et les employeurs publics visant à favoriser et encadrer le recours à des salariés ou agents volontaires ayant souscrit un contrat d'engagement à servir dans la réserve (ESR). L'objectif est également de prendre en compte les impératifs liés à l'activité des entreprises ou services publics parallèlement à la mise en œuvre de la réserve opérationnelle.

La convention a pour objet de constater le soutien de la collectivité à la politique de la réserve militaire par l'octroi à ses agents, titulaires ou non titulaires, ayant la qualité de réservistes opérationnels, de facilités particulières et d'instaurer un climat de confiance, reposant sur le dialogue entre la collectivité et le Ministère des Armées.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** les termes de la convention de soutien à la politique de réserve militaire ;
- **Autorise** le Président à signer la convention pour une durée d'un an, renouvelable par reconduction expresse, dans la limite de 5 ans.

TOTAL VOTANTS : 57

Conseillers présents : 46

Représentés : 11

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 57

Pour : 57

Contre :

Abstentions :

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

